



Procès-verbal

Séance régulière du Conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité dûment convoqué et tenu à l'école de la Solidarité située au 364 rue du Collège, Saint-Narcisse, ce 4 février 2019, à dix-neuf heures.

Sont présents :

Versant-de-la-Batiscan

- Marie-Pier Couture
- Julie Marceau
- Marie-Hélène Gravel
- Sophie Guillemette
- France Brûlé
- Mylène Quessy
- Myriam Langlais
- Sabrina Lagrois

De la Solidarité

- Marie-Pierre Trudel
- Marie-Ève Caron
- Sandra Dessureault
- Kathia Massicotte
- France Brûlé
- Céline Dessureault
- Nathalie Cossette
- Martine Lavergne
- Marie-Claude Montplaisir
- Stéphanie Trudel

Sont absentes :

Aurore Yerly (Versant-de-la-Batiscan)
Brigitte Benoît (De la Solidarité)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.

Madame France Brûlé et les deux présidentes constatent qu'il y a quorum pour chacun des conseils d'établissement.

2. Questions du public.

Aucune

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que madame France Brûlé, directrice, et mesdames Sandra Dessureault et Julie Marceau, présidentes, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 4 février 2019;

CÉ : 2018-19/26

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Hélène Gravel (**Versant-de-la-Batiscan**) que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nathalie Cossette (**de la Solidarité**) que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2018.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre dernier, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sabrina Lagrois (**Versant-de-la-Batiscan**) d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018, tel quel.

Adopté à l'unanimité

CÉ : 2018-19/27

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Caron (**de la Solidarité**) d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018, tel quel.

Adopté à l'unanimité

5. Suivi du dernier procès-verbal

- ⊗ Maternelle 4 ans temps plein : nous n'avons pas encore eu de nouvelles à ce sujet. Madame Brûlé a proposé que l'école du Versant-de-la-Batiscan ait une classe vu l'indice IMSE de 7.
- ⊗ Une autre campagne de financement sera proposée aujourd'hui.
- ⊗ Les préoccupations environnementales ont été mises au journal parents de février, nous l'aurons cette semaine pour l'école de la Solidarité. Il a déjà été envoyé pour l'école du Versant-de-la-Batiscan.

- ⊗ Lettre reçue des parents qui étaient venus à la réunion du C.É. de décembre dernier concernant les zones sur la cour de l'école St-Gabriel, après relecture, il était signé « Les parents de l'école St-Gabriel » mais il faudrait plutôt lire « Des parents de l'école St-Gabriel ».

6. Correspondance

Une lettre reçue des loisirs de St-Stanislas. Nous en discuterons au point « h » de la réunion de ce soir

7. Rapport de la direction

⊗ La semaine des enseignants est changée depuis quelques années pour la semaine du personnel de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. Madame Brûlé souhaite souligner cette semaine en parlant de l'implication des membres du personnel dans la réussite scolaire qui n'est pas seulement les résultats académiques, mais aussi au niveau du cheminement personnel de chacun. Elle ajoute également que les membres du personnel du service de garde contribuent à leur façon au bien-être de chacun des élèves qui leur sont confiés.

⊗ École du Versant-de-la-Batiscan : L'école reçoit \$3000 pour un projet entrepreneurial qui a été présenté à la Commission scolaire. Des ateliers culinaires seront réalisés avec les élèves de 3^e année. Ce sont des recettes faites avec les parents, congelées et vendues comme collations jusqu'à la fin de l'année. Il y aura aussi la visite d'une entrepreneure, d'une entreprise de récupération et d'autres activités dans la cadre de ce projet.

⊗ Bon retour à Mme Guylaine qui revient parmi les membres du personnel de l'école du Versant-de-la-Batiscan.

⊗ Nous avons une nouvelle secrétaire à l'école de la Solidarité, bienvenue à Lucie Bergeron.

8. Sujets de discussion :

a) Éducation à la sexualité (adoption)

Madame Brûlé donne des informations concernant l'implantation des contenus obligatoires en sexualité.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus

dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par la directrice de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Guillemette (**Versant-de-la-Batiscan**) d'approuver le plan de déploiement graduel des contenus obligatoires en sexualité pour l'année scolaire 2018-2019. Une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Approuvé à l'unanimité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Montplaisir (**de la Solidarité**) d'approuver le plan de déploiement graduel des contenus obligatoires en sexualité pour l'année scolaire 2018-2019. Une copie est versée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante

Approuvé à l'unanimité

Des membres du C.É. demandent à ce que le tableau des sujets qui seront abordés soit envoyé par courriel aux parents.

b) Contenu en orientation scolaire et professionnelle (adoption)

Madame Brûlé présente les nouvelles normes et le contenu obligatoire en orientation scolaire. Les contenus obligatoires seront déposés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le contenu contient 6 nouveaux champs d'intérêt. Les activités auront lieu en classe de mars à juin 2019.

Il est proposé par les enseignantes de répartir les thèmes comme suit :

-en 5^e année : Contenu 3 : métier d'élève et méthodes de travail

CÉ : 2018-19/28

(dessine-moi tes projets d'avenir)

-en 6^e année : Contenu 5 : caractéristiques de l'école secondaire (Je m'en vais au secondaire ET mon totem atout)

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT L'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatif dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85 : le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposés par la directrice de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sabrina Lagrois (**Versant-de-la-Batiscan**) d'approuver la proposition de distribution des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pierre Trudel (**de la Solidarité**) d'approuver la proposition de distribution des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire 2018-2019.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

c) Grille-matière (approbation)

Madame Brûlé présente la grille-matière 2019-2020 pour chacune des écoles. Elle mentionne que le personnel a été consulté et que leur proposition est déposée aux membres.

Les grilles-matières sont différentes d'une école à l'autre.

De la Solidarité : statu quo avec l'année passée. Le personnel a souhaité

CÉ : 2018-19/29

garder la même grille-matière que l'an passé.

Versant-de-la-Batiscan : le personnel a souhaité proposer une modification qu'ils aimeraient expérimenter pour l'année scolaire 2019-2020 (en ayant 2 pavillons, les tâches sont différentes qu'à l'école de la Solidarité, par exemple au niveau de la surveillance).

La modification proposée : au lieu d'avoir 30 minutes d'éducation physique à la maternelle, les enfants auraient 1h. Cela change l'horaire de l'enseignante de maternelle, il y aura 30 minutes de moins d'éveil, mais la CS accepte de bonifier le montant qu'elle accorde déjà au transport pour l'éducation physique des élèves de maternelle. Pour les autres matières, aucune modification.

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par madame la directrice;

CONSIDÉRANT que la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par madame la directrice respecte les programmes d'enseignement, le Régime pédagogique et les encadrements de l'Entente nationale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Hélène Gravel (**Versant-de-la-Batiscan**) il est résolu à l'unanimité :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Cossette (**de la Solidarité**) il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par madame la directrice pour l'année scolaire 2019-2020 dont une copie est jointe en annexe au présent procès-

CÉ : 2018-19/30

verbal pour en faire partie intégrante.

d) Modification aux règles de régie interne (adoption)

Madame Brûlé présente le document modifié des règles de régie interne du conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité pour l'année 2018-2019.

Voici le point qui a été modifié :

3.3.1 Absence du président et du substitut au président

En l'absence du président et du substitut du président, s'il y a quorum, les parents du conseil d'établissement désignent un parent présent pour agir à titre de président uniquement pour cette rencontre.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité doit établir ses règles de régie interne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Pier Couture (**Versant-de-la-Batiscan**), il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ajout aux règles de régies internes avec la modification proposée par madame la directrice :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Ève Caron (**de la Solidarité**), il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ajout aux règles de régies internes avec la modification proposée par madame la directrice :

D'AJOUTER aux règles de régie interne 2018-2019 du conseil d'établissement des écoles du Versant-de-la-Batiscan et de la Solidarité, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

e) Changement de date de réunion du conseil d'établissement pour juin

Madame Brûlé explique le changement de date pour la réunion du conseil d'établissement de juin.

CÉ : 2018-19/31

La date prévue était le 11 juin, mais la date limite pour présenter le projet éducatif à la Commission scolaire est le 10 juin. La nouvelle date choisie par les membres pour la dernière rencontre est donc le mardi 4 juin 2019 à 19h00 à l'école St-Gabriel.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Sophie Guillemette (**Versant-de-la-Batiscan**), il est résolu à l'unanimité d'adopter la nouvelle date pour la réunion de juin 2019 proposée par madame la directrice.

Adopté à l'unanimité

CÉ : 2018-19/32

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Ève Caron (**de la Solidarité**), il est résolu à l'unanimité d'adopter la nouvelle date pour la réunion de juin 2019 proposée par madame la directrice.

Adopté à l'unanimité

f) VB : Campagne de financement (approbation)

Madame Brûlé explique les détails de la campagne de financement pour l'école du Versant-de-la-Batiscan (disco).

CONSIDÉRANT la proposition de faire une disco pour les élèves de 8 à 12 ans le 22 février 2019 supervisée par Mme Isabelle Berthiaume et Mme Sabrina Lagrois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Myriam Langlais (**Versant-de-la-Batiscan**) et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER qu'il y ait une disco le 22 février 2019 pour les élèves de 8 à 12 ans pour l'école du Versant-de-la-Batiscan.

CÉ : 2018-19/33

g) Activités (approbation)

Madame Brûlé présente les calendriers des sorties éducatives prévues pour l'année scolaire 2018-2019. Elle présente les ajouts et les modifications qui sont en grisés sur les tableaux.

AJOUT : De la Solidarité, 5-6^{ième} année, la sortie à Valcartier : coût de l'autobus sera de 11,75\$ plutôt que 10\$. Ce 1,75\$ de plus sera pris dans la subvention 5 « Ça bouge au cube ». Ça ne coute rien de plus aux parents.

Versant-de-la-Batiscan, 4^e-5^e année : même sortie à Valcartier, 11,75\$ pour l'autobus plutôt que 10\$, on le prend dans la subvention 4 « École inspirante », aucun frais supplémentaire ne sera chargé aux parents.
AJOUT : 3^e-4^e-5^e année: rallye historique.
Il faut enlever le Manitou Musher pour les élèves de 4^e-5^e année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sabrina Lagrois (**Versant-de-la-Batiscan**)

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nathalie Cossette (**de la Solidarité**) et résolu à l'unanimité;

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'ADOPTER que soient réclamés aux parents, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2018-2019.

h) VB : Prêt de locaux

Madame Sophie Guillemette signifie qu'elle doit utiliser sa « Dénonciation d'intérêt » dans ce point parce qu'elle est impliquée dans le comité des loisirs de la municipalité de St-Stanislas. Donc, elle ne participera pas à la discussion.

Madame Brûlé présente la demande faite par madame Nathalie Cassin (présidente de l'association des loisirs de St-Stanislas) aux membres en expliquant que les ententes municipales scolaires prévoient la possibilité de prêt des infrastructures sportives (gymnase) et de la salle adjacente de ces écoles.

Cependant, il n'y a pas d'assurances pour les autres installations.

Par contre, les ententes municipales/scolaires devraient être révisées dans la prochaine année scolaire.

CONSIDÉRANT l'article 93 de la LIP qui stipule que le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux.

CONSIDÉRANT la restriction de la Commission scolaire concernant les

assurances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Pier Couture (**Versant-de-la-Batiscan**) d'approuver le prêt du gymnase et de la salle adjacente tel que demandé dans la lettre de madame Cassin, mais de refuser le prêt du local du service de garde.

Approuvé à l'unanimité

i) Traiteur (consultation)

Madame Brûlé présente la proposition des deux traiteurs intéressés à faire des repas chauds. Elle présente les différents menus, les prix et leurs façons de fonctionner.

Madame Martine Lavergne demande si les repas arriveraient tous les jours, ou s'ils viendraient livrer en début de la semaine pour toute la semaine.

Des membres du C.É. mentionnent qu'il ne faudrait pas qu'il y ait de poissons et fruits de mer.

Il est souligné qu'il serait bien d'encourager local. Il est intéressant d'avoir des repas végétariens à l'occasion.

Madame Brûlé précise que *La Coop la boîte à lunch* est à Trois-Rivières et que le *Café Dep Le Gourmet* est de Ste-Geneviève-de-Batiscan.

Après discussion, les membres mandatent madame Brûlé pour rencontrer les propriétaires du *Café Dep Le Gourmet* et de discuter des précisions et les demandes des membres.

Les membres choisissent donc les journées du mardi et du jeudi pour l'école de la Solidarité et du mercredi et du vendredi pour l'école du Versant-de-la-Batiscan, afin de faire l'essai du mois d'avril au mois de juin.

j) Projet éducatif (information)

Madame Brûlé explique la démarche pour en arriver à écrire un prochain projet éducatif pour chacune des 2 écoles. Elle présente aux membres du conseil d'établissement l'échéancier du projet éducatif 2019-2022.

Après discussion quelques modifications sont apportées au tableau. Une copie du tableau corrigé est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

k) Dossier places-élèves (information)

Madame Brûlé explique pour chacune des écoles le document « dossier places-élèves ».

l) Bilan intimidation (information)

Madame Brûlé présente le bilan annuel des interventions relatives à des actes d'intimidation et de violence.

Nous discutons des différences que nous constatons au fil des années dans le tableau, du fait que la définition de l'intimidation est davantage comprise et clarifiée, et du fait que nous répertorions mieux les situations d'intimidation.

9. Affaires diverses :

Aucune

10. Date et lieu de la prochaine séance.

La prochaine réunion aura lieu le 26 mars à l'école St-Gabriel à 19h00.

11. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sabrina Lagrois (**Versant-de-la-Batiscan**) de clore l'assemblée à 20h24.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Martine Lavergne (**de la Solidarité**) de clore l'assemblée à 20h24.

FIN DE LA RÉUNION

12. Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

La question est posée à savoir si un parent de chaque C.É. doit

obligatoirement assister à la rencontre des membres parents, ou si un seul pourrait être suffisant. Madame Brûlé souligne qu'il se pourrait qu'un sujet soit abordé qui touche davantage le parent qui ne serait pas présent et on perdrait alors notre droit de parole, étant absent. Il est proposé que les deux membres parents se donnent leur numéro de téléphone et décident ensemble avec l'ordre du jour proposé qui y va, si les deux sont nécessaires ou si un seul des deux peut être suffisant.